JLP 2022-116

cdg83
Arrivée n°2022-3854
Enregistrée le 08/04/2022

ARRÊTÉ N°2022-065
DE MONSIEUR LE MAIRE

PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire de Flassans sur Issole,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération n° 2009-081 du 4 novembre 2009 portant détermination des ratios et des critères d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n° 2020-333 du 29 décembre 2020 portant établissement des lignes de gestion,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2022, le tableau d'avancement de grade est fixé comme suit :

Grade de nomination	NOM Prénom	Promouvable à la date du
Adjoint administratif principal 1ère classe	PASQUINI Lauric	01/05/2022

ARTICLE 2 : L'indication de la part respective des femmes et des hommes promouvables et susceptibles d'être promus dans ce grade est :

Grade	Agents promouvables		Agents susceptibles d'être promus	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Adjoint administratif principal 2ème classe	1		0	
Adjoint administratif principal 1ère classe	1		1	
Agent de maîtrise principal		2		0
Adjoint technique territorial principal 2ème classe	1	1	0	0
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1		0	
Agent social principal de 2ème classe	1		0	

ARTICLE 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de gestion du Var qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n°84-53 susvisée.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, devant le Tribunal Administratif compétent situé 5 rue jean Racine 83000 TOULON. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Flassans-sur-Issole, le 30/03/2022

Le Maire,
Jean-Louis PORTAL

MAIRIE DE FLASSANS-SUR-ISSOLE (VAR)

L'Adjointe déléguée,
Aude BODY